



Rapport sur la qualité des actifs
financés et sur l'encours d'obligations foncières
au 31 décembre 2022
Caisse Française de Financement Local
(Instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022)

Conformément à l’instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter des informations sur :

- l’ensemble des éléments d’actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local, hors intérêts courus non échus,
- l’encours d’obligations foncières, et
- le cadre de gestion des risques de taux, de change, de liquidité et de crédit.

Au 31 décembre 2022, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé :

- d’expositions sur des personnes publiques, sous forme de prêts pour EUR 54,8 milliards (dont EUR 1,8 milliard de liquidités déposés à la Banque de France) et sous forme de titres pour EUR 4,5 milliards, et
- d’expositions sur des établissements de crédit (titres et dépôts) pour EUR 0,5 milliard.

Le détail du *cover pool* est présenté dans le tableau suivant :

En EUR milliers, au 31/12/2022	Total des actifs	Actifs détenus hors <i>cover pool</i>	Actifs du <i>cover pool</i>
Expositions sur des personnes publiques			
- Prêts (Hors liquidités déposées à la banque de France)	53 343 323	386 648	52 956 675
- Liquidités déposées à la banque de France	1 807 864	-	1 807 864
- Titres	4 578 050	39 545	4 538 504
Autres expositions: Expositions sur des établissements de crédit (Titres, expositions et dépôts)	492 423	-	492 423
Provisions Collectives	- 17 976	-	- 17 976
TOTAL	60 203 683	426 193	59 777 490

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d’obtenir un financement lors des appels d’offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n’a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d’accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n’a été mobilisé au 31 décembre 2022 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s’ils sont devenus non éligibles, en attendant qu’ils soient cédés ou échus.

Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d’éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la directive *covered bonds* et à la réglementation CRR / CRD.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Dans le tableau ci-dessous, les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Le montant total de ces expositions est présenté net de provisions collectives.

En EUR milliers, au 31/12/2022		Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions (1)
PAYS		Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
France									
Administration centrale									
- refinancements export		-		6 581 698	-	6 581 698	-	-	-
- autres		20 000		44	230 000	250 044	-	-	-
Banque centrale									
- Compte auprès de la Banque de France (2)		1 807 864		-	-	1 807 864	-	-	-
Administrations régionales et locales									
- Régions		2 520 227	65 009	6 961	-	2 592 196	-	-	-
- Départements		7 034 533	-	335 990	-	7 370 523	-	-	-
- Communes		14 308 752	12 788	588 613	-	14 910 153	74 961	2 378	-1
- Territoires d'outre-mer		92 226	-	3 868	-	96 095	-	-	-
- Groupement de collectivités locales(3)		13 529 623	46 371	105 285	-	13 681 279	4 202	527	-5
Entités du secteur publics :									
- Etablissements publics de santé		6 041 991	-	-	-	6 041 991	21 412	0	-
- Autres entités du secteur public		1 132 506	149 953	-	-	1 282 459	6 672	243	-201
Sous-total		46 487 721	274 120	7 622 459	230 000	54 614 300	107 247	3 149	-207
Autriche									
Administrations régionales et locales									
- Länder		160 486	-	-	-	160 486	-	-	-
Sous-total		160 486	-	-	-	160 486	-	-	-
Belgique									
Administrations régionales et locales									
- Régions		392	-	25 454	-	25 846	-	-	-
Sous-total		392	-	25 454	-	25 846	-	-	-
Canada									
Administrations régionales et locales									
- Communes avec échelon de notation 1		100 287	-	21 471	-	121 757	-	-	-
Sous-total		100 287	-	21 471	-	121 757	-	-	-
Espagne									
Administration centrale									
- Administrations régionales et locales		-	180 000	-	-	180 000	-	-	-
- Régions		-	50 000	-	-	50 000	-	-	-
- Communes		61 226	-	-	-	61 226	-	-	-
Sous-total		61 226	230 000	-	-	291 226	-	-	-
Etats-Unis									
Administrations régionales et locales									
- États fédérés avec échelon de notation 1		-	107 943	-	-	107 943	-	-	-
Sous-total		-	107 943	-	-	107 943	-	-	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS

CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers, au 31/12/2022	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions (1)
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
PAYS								
Italie								
Administration centrale	-	1 150 371	-	-	1 150 371	-	-	-17 574
Administrations régionales et locales								
- Régions	-	1 439 086	-	-	1 439 086	-	-	-
- Provinces	-	394 337	-	-	394 337	-	-	-
- Communes	3 252	679 842	-	-	683 094	-	-	-
- Groupement de collectivités locales	-	7 804	-	-	7 804	-	-	-
Sous-total	3 252	3 671 441	-	-	3 674 693	-	-	-17 574
Japon								
Administrations régionales et locales								
- Communes avec échelon de notation 2	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Sous-total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
Administrations régionales et locales								
- Communes	4 595	-	-	-	4 595	-	-	-
- Groupement de collectivités locales	430	-	-	-	430	-	-	-
Sous-total	5 024	-	-	-	5 024	-	-	-
Suède								
Administrations régionales et locales								
- Communes	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Sous-total	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Suisse								
Administrations régionales et locales								
- Cantons avec échelon de notation 1	65 253	-	60 350	-	125 603	-	-	-
- Communes avec échelon de notation 1	132 674	-	-	-	132 674	-	-	-
Sous-total	197 927	-	60 350	-	258 277	-	-	-
SOUS-TOTAL GÉNÉRAL	47 034 805	4 308 504	7 729 733	230 000	59 303 043	107 247	3 149	-17 780
Provisions Collectives								-17 976
TOTAL GÉNÉRAL					59 285 067			

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :
- provisions pour créances douteuses : EUR 160 milliers.
- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 17 621 milliers

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2022.
(3) Dont EUR 11 783 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local détient des expositions sur des personnes publiques au Canada, aux Etats Unis, au Japon et en Suisse dont l'éligibilité nécessite une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2022

Maturité résiduelle finale

Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Encours total
0	1 953	2 178 626
1	2 120	326 803
2	2 332	781 608
3	3 898	859 042
4	2 371	1 634 464
5	2 423	2 012 337
6	2 702	2 119 667
7	2 459	3 429 430
8	2 678	2 931 396
9	1 595	2 325 389
10	1 559	2 671 037
11	1 570	3 707 966
12	1 908	4 879 838
13	1 741	4 925 732
14	1 687	4 245 616
15	1 010	2 687 411
16	1 046	2 535 824
17	1 015	2 669 751
18	809	2 972 904
19	848	3 088 569
20	281	954 574
21	254	587 605
22	232	446 675
23	211	644 714
24	276	936 013
25	115	1 196 730
26	93	291 493
27	101	413 195
28	58	362 649
29	71	397 386
30	36	43 695
31	19	66 619
32	17	99 981
33	27	42 885
34	17	27 192
35	8	23 677
36	8	32 016
37	2	15 711
38	1	9 026
39	1	6 388
	39 552	59 581 632
ÉCART DE CHANGE		- 278 589
Provisions collectives non ventilées		- 17 976
TOTAL GÉNÉRAL		59 285 067

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/12/2022

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2022	Taux de RA fin de période
France		
Administration centrale et banque centrale	-	-
Administrations régionales et locales		
- Régions	2 436	0,09%
- Départements	6 274	0,08%
- Communes	12 292	0,08%
- Territoires d'outre-mer	-	-
- Groupement de collectivités locales	21 089	0,16%
Entités du secteur publics		
- Etablissements publics de santé	24 019	0,41%
- Autres entités du secteur public	609	0,05%
Sous-total	66 718	0,12%
Italie		
Administration centrale	-	-
Administrations régionales et locales		
- Régions	190 000	12,09%
- Provinces	-	-
- Communes	-	-
- Groupement de collectivités locales	-	-
Sous Total	190 000	4,90%
TOTAL expositions sur personnes publiques	256 718	0,44%

Le taux de RA calculé sur l'année 2022 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus durant l'exercice 2022 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2021, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,19% correspondant à EUR 112 millions de remboursements anticipés.

3. AUTRES EXPOSITIONS : EXPOSITIONS SUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

3.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/12/2022	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	90 868
	Autres pays	393 668
Autres titres bancaires		
	France	-
	Autres pays	-
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	394
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	-
	Autres pays	-
Autres titres bancaires		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	7 493
3^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	-
TOTAL GÉNÉRAL		492 423

Les autres expositions correspondent généralement à des placements de trésorerie sous la forme d'obligations, d'obligations sécurisées ou de certificats de dépôts, émis par des établissements de crédit. Cette rubrique inclut également les soldes des comptes courants bancaires ouverts dans différentes devises. Elle peut aussi inclure les prêts accordés par la Caisse Française de Financement Local à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Les instruments dérivés inclus dans le *cover pool* sont comptabilisés hors bilan et ne figurent donc pas dans le tableau des expositions sur les établissements de crédit à l'actif du bilan.

Les titres bancaires sont présentés hors surcotes/décotes et nets de provisions spécifiques. Au 31 décembre 2022, des provisions spécifiques sur les titres bancaires, calculées selon les normes comptables françaises pour prendre en compte l'écart avec la valeur de marché, étaient enregistrées pour un montant total de EUR 3,3 millions.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi ces expositions.

3.2 NOTATIONS

Pour être éligibles au *cover pool*, les expositions sur établissements de crédit doivent bénéficier d'une notation de 1^{er} ou du 2^{ème} échelon de qualité de crédit ou, lorsqu'elles ont une durée inférieure à 100 jours et se présentent sous la forme de dépôts à court terme utilisés pour répondre à l'exigence relative au coussin de liquidité du panier de couverture, d'une notation de 3^{ème} échelon de qualité de crédit.

Des limites en volume sont applicables à ces expositions en fonction de leur notation. Néanmoins, les actifs qui contribuent au niveau minimal de sur-nantissement de 105% ne sont pas soumis à ces limites.

Au 31 décembre 2022, ces différentes conditions sont remplies.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2022

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	6	115 540	74 518	-	-	-	190 059
1	7	-	-	69 718	136 546	-	206 264
2	1	-	-	-	46 100	-	46 100
4	1	-	-	-	50 000	-	50 000
Total	15	115 540	74 518	69 718	232 646	-	492 423

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu, ni au cours de l'année 2022, ni au cours de l'année 2021.

3.5 MONTANT DES TITRES, SOMMES ET VALEURS RECUES EN GARANTIE DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Le montant reçu en garantie des opérations de couverture est uniquement constitué de cash et est fongible avec le reste de la trésorerie de la société. La dette de restitution du cash collatéral reçu au 31 décembre 2022 s'élève à EUR 72,2 millions.

4. Liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN)

| Code ISIN / Code interne |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| AU000DXAH80 | FR0013081049 | FR00140049N1 | RCB 140 | RCB 2013-10 | RCB 2014-40 | RCB 2018-6 |
| CH0111862063 | FR0013088432 | FR0014005MV4 | RCB 141 | RCB 2013-11 | RCB 2014-41 | RCB 2019-1 |
| FR0000486581 | FR0013108248 | FR0014005N34 | RCB 142 | RCB 2013-12 | RCB 2014-42 | RCB 2019-2 |
| FR0010089839 | FR0013119070 | FR0014005Y20 | RCB 143 | RCB 2013-13 | RCB 2014-43 | RCB 2019-3 |
| FR0010093336 | FR0013150257 | FR0014007PX9 | RCB 144 | RCB 2013-14 | RCB 2014-44 | RCB 2019-4 |
| FR0010114371 | FR0013184181 | FR0014007PY7 | RCB 145 | RCB 2013-15 | RCB 2014-45 | RCB 2019-5 |
| FR0010134577 | FR0013198223 | FR0014008C18 | RCB 146 | RCB 2013-16 | RCB 2014-46 | RCB 202 |
| FR0010160911 | FR0013202850 | FR0014008E65 | RCB 147 | RCB 2013-17 | RCB 2014-5 | RCB 2020-1 |
| FR0010163394 | FR0013203619 | FR0014009OM1 | RCB 149 | RCB 2013-18 | RCB 2014-6 | RCB 2022-1 |
| FR0010212977 | FR0013204609 | FR0014009QA1 | RCB 15 | RCB 2013-19 | RCB 2014-7 | RCB 2022-2 |
| FR0010261529 | FR0013219631 | FR001400ACQ1 | RCB 150 | RCB 2013-2 | RCB 2014-8 | RCB 2022-3 |
| FR0010279109 | FR0013221389 | FR001400AJT0 | RCB 151 | RCB 2013-20 | RCB 2014-9 | RCB 203 |
| FR0010289322 | FR0013230703 | FR001400BAQ3 | RCB 152 | RCB 2013-21 | RCB 2015-1 | RCB 204 |
| FR0010289397 | FR0013234952 | FR001400DAI6 | RCB 153 | RCB 2013-22 | RCB 2015-10 | RCB 205 |
| FR0010306456 | FR0013255858 | FR001400DXR9 | RCB 154 | RCB 2013-23 | RCB 2015-11 | RCB 206 |
| FR0010306498 | FR0013255866 | FR001400EI59 | RCB 155 | RCB 2013-24 | RCB 2015-12 | RCB 208 |
| FR0010306506 | FR0013256872 | RCB 1 | RCB 156 | RCB 2013-25 | RCB 2015-13 | RCB 21 |
| FR0010306514 | FR0013267259 | RCB 10 | RCB 157 | RCB 2013-26 | RCB 2015-14 | RCB 22 |
| FR0010306522 | FR0013267374 | RCB 100 | RCB 158 | RCB 2013-27 | RCB 2015-15 | RCB 24 |
| FR0010306548 | FR0013267754 | RCB 101 | RCB 159 | RCB 2013-3 | RCB 2015-16 | RCB 25 |
| FR0010318410 | FR0013284072 | RCB 102 | RCB 16 | RCB 2013-4 | RCB 2015-17 | RCB 26 |
| FR0010322792 | FR0013293578 | RCB 103 | RCB 160 | RCB 2013-5 | RCB 2015-18 | RCB 27 |
| FR0010443630 | FR0013310018 | RCB 104 | RCB 162 | RCB 2013-6 | RCB 2015-19 | RCB 28 |
| FR0010504761 | FR0013310026 | RCB 105 | RCB 163 | RCB 2013-7 | RCB 2015-2 | RCB 29 |
| FR0010526376 | FR0013311495 | RCB 106 | RCB 165 | RCB 2013-8 | RCB 2015-3 | RCB 30 |
| FR0010594374 | FR0013319399 | RCB 107 | RCB 166 | RCB 2013-9 | RCB 2015-4 | RCB 35 |
| FR0010614644 | FR0013330156 | RCB 108 | RCB 167 | RCB 2014-1 | RCB 2015-5 | RCB 39 |
| FR0010631762 | FR0013330693 | RCB 109 | RCB 168 | RCB 2014-10 | RCB 2015-6 | RCB 4 |
| FR0010766923 | FR0013345485 | RCB 11 | RCB 169 | RCB 2014-11 | RCB 2015-7 | RCB 40 |
| FR0010775486 | FR0013347085 | RCB 110 | RCB 170 | RCB 2014-12 | RCB 2015-8A | RCB 44 |
| FR0010781591 | FR0013347143 | RCB 111 | RCB 171 | RCB 2014-13 | RCB 2015-8B | RCB 45 |
| FR0010840108 | FR0013348919 | RCB 112 | RCB 172 | RCB 2014-14 | RCB 2015-9 | RCB 5 |
| FR0010923920 | FR0013351848 | RCB 113 | RCB 173 | RCB 2014-15 | RCB 2016-1 | RCB 50 |
| FR0010925073 | FR0013352499 | RCB 116 | RCB 174 | RCB 2014-16 | RCB 2016-2 | RCB 51 |
| FR0010963959 | FR0013385788 | RCB 117 | RCB 175 | RCB 2014-17 | RCB 2016-3 | RCB 6 |
| FR0011006907 | FR0013387362 | RCB 118 | RCB 176 | RCB 2014-18 | RCB 2016-4 | RCB 69 |
| FR0011072826 | FR0013396355 | RCB 119 | RCB 177 | RCB 2014-19 | RCB 2016-5 | RCB 7 |
| FR0011546886 | FR0013396363 | RCB 12 | RCB 178 | RCB 2014-2 | RCB 2016-6 | RCB 72 |
| FR0011547744 | FR0013397205 | RCB 120 | RCB 179 | RCB 2014-20 | RCB 2016-7 | RCB 76 |
| FR0011548791 | FR0013397361 | RCB 121 | RCB 181 | RCB 2014-21 | RCB 2016-8 | RCB 78 |
| FR0011548866 | FR0013397676 | RCB 122 | RCB 182 | RCB 2014-22 | RCB 2017-1 | RCB 79 |
| FR0011549997 | FR0013397767 | RCB 123 | RCB 183 | RCB 2014-23 | RCB 2017-10 | RCB 80 |
| FR0011580588 | FR0013400538 | RCB 124 | RCB 184 | RCB 2014-24 | RCB 2017-11 | RCB 90 |
| FR0011686401 | FR0013403433 | RCB 125 | RCB 185 | RCB 2014-25 | RCB 2017-12 | RCB 97 |
| FR0011701044 | FR0013403516 | RCB 126 | RCB 187 | RCB 2014-26 | RCB 2017-13 | RCB 98 |
| FR0011737956 | FR0013405560 | RCB 127 | RCB 188 | RCB 2014-27 | RCB 2017-14 | |
| FR0011907963 | FR0013436623 | RCB 128 | RCB 189 | RCB 2014-28 | RCB 2017-15 | |
| FR0011916220 | FR0013456589 | RCB 129 | RCB 19 | RCB 2014-29 | RCB 2017-2 | |
| FR0012169910 | FR0013459757 | RCB 13 | RCB 190 | RCB 2014-3 | RCB 2017-3 | |
| FR0012467942 | FR0013479052 | RCB 130 | RCB 191 | RCB 2014-30 | RCB 2017-4 | |
| FR0012568228 | FR0013482189 | RCB 131 | RCB 192 | RCB 2014-31 | RCB 2017-5 | |
| FR0012572725 | FR0013511615 | RCB 132 | RCB 193 | RCB 2014-32 | RCB 2017-6 | |
| FR0012686111 | FR0013519568 | RCB 133 | RCB 194 | RCB 2014-33 | RCB 2017-7 | |
| FR0012686145 | FR0013535820 | RCB 134 | RCB 195 | RCB 2014-34 | RCB 2017-8 | |
| FR0012688208 | FR00140006K7 | RCB 135 | RCB 196 | RCB 2014-35 | RCB 2017-9 | |
| FR0012722973 | FR0014000N39 | RCB 136 | RCB 197 | RCB 2014-36 | RCB 2018-1 | |
| FR0012939882 | FR0014001GV5 | RCB 137 | RCB 199 | RCB 2014-37 | RCB 2018-2 | |
| FR0012968451 | FR0014001ZD3 | RCB 138 | RCB 20 | RCB 2014-38 | RCB 2018-3 | |
| FR0013019510 | FR00140024W5 | RCB 139 | RCB 200 | RCB 2014-39 | RCB 2018-4 | |
| FR0013029220 | FR00140033E4 | RCB 14 | RCB 2013-1 | RCB 2014-4 | RCB 2018-5 | |

Le tableau ci-dessus présente la liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN) pour toutes les émissions d'obligations foncières auxquelles un code ISIN a été attribué, et le numéro du contrat pour les placements privés réalisés sous la forme de *registered covered bonds* (RCB).

5. EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE, DE CREDIT ET DE LIQUIDITE

5.1 LE RISQUE DE TAUX

- Politique de couverture :

La Caisse Française de Financement Local a défini un appétit au risque de taux fixe de EUR 80 millions.

Pour limiter l'impact de ce risque, la Caisse Française de Financement Local a mis en place la stratégie de couverture suivante :

- micro-couverture du risque de taux sur les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations vanille libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une micro-couverture si leur notional ou leur durée risque d'entraîner un dépassement de limite de sensibilité. La micro-couverture est réalisée par *swap* ;
- macro-couverture du risque de taux pour l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement (i) les prêts au secteur public local et (ii) les émissions d'obligations foncières libellées en euro. Cette macro-couverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs à taux fixe via la résiliation de swaps et, pour le complément, par la mise en place de nouveaux swaps contre Euribor ou €str.

Cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des fixings des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité. Le cas échéant, des swaps contre €str peuvent être conclus pour couvrir le risque de *fixing*.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne font pas l'objet de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index €str et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risques de taux sont analysés et gérés à travers le suivi des impasses de taux fixe, d'index et de fixing :

Impasse taux fixe	Différence entre les emplois et les ressources au bilan et hors-bilan pour les opérations à taux fixe, ou dont le taux a fixé. Elle est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse par index	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et hors-bilan, pour un index ténor donné n'ayant pas encore fixé. Cette impasse est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse de fixing	Pour un index ténor donné : différence entre les emplois et les ressources à taux révisable, de bilan et de hors-bilan, par date de fixing.

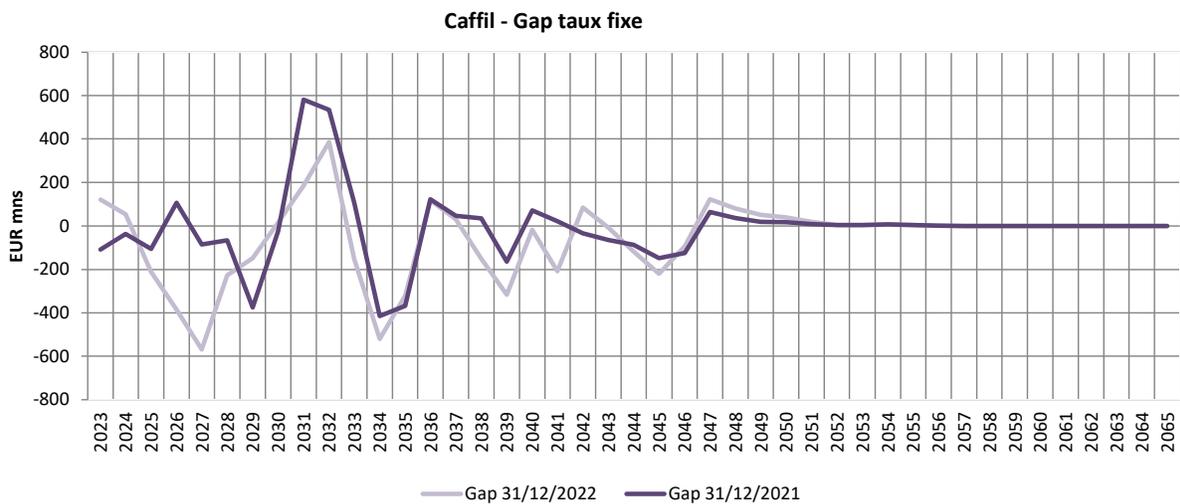
Les portefeuilles d'actifs dont la stratégie est d'être totalement couverts ne sont pas sensibles aux variations de taux et ne sont donc pas intégrés au calcul de la sensibilité globale du bilan de la Caisse Française de Financement Local.

• Mesure de la position de taux :

La position de taux est mesurée via la modélisation d'une impasse de taux fixe basée sur l'écoulement des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixe. Elle est calculée pour chaque intervalle de temps comme étant égal à la différence entre les encours moyens d'actifs à taux fixe et les encours moyens de passifs à taux fixe. A noter que :

- le fixing en cours des opérations à taux révisable est inclus dans l'impasse de taux fixe,
- le placement des fonds propres, représenté par les contrats internes, est intégré dans l'impasse de taux fixe,
- les soultes relatives aux dérivés, étalées en comptabilité, sont aussi incluses dans l'impasse de taux fixe

La position de taux de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2022 est la suivante :



- Sensibilité de la position de taux :

Pour gérer le risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place un dispositif de gestion qui s'articule principalement autour de l'indicateur de risque en valeur économique (sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN)) : la mesure de ce risque est égale à la perte maximale observée en valeur actuelle nette (VAN) par rapport à huit scénarios différents d'évolution des taux. Ces huit scénarios correspondent aux six scénarios du calcul du ratio réglementaire « outlier » auxquels d'ajoutent deux scénarios internes supplémentaires définis sur base des variations historiques des taux.

Sensibilités (en EUR mns)	31/12/2021 (pro forma)	31/12/2022
Scénario réglementaire "outlier" de hausse des taux de 200bp	-15,6	1,3
Scénario réglementaire "outlier" de baisse des taux de 200 bp avec application d'un floor	15,1	-21,1
Scénario réglementaire "outlier" de hausse des taux court terme	-8,3	-9,2
Scénario réglementaire "outlier" de baisse des taux court terme avec application d'un floor	3,0	8,2
Scénario réglementaire "outlier" d'aplatissement de la courbe des taux avec application d'un floor	-4,2	-11,0
Scénario réglementaire "outlier" de pentification de la courbe des taux avec application d'un floor	-1,9	10,5
Scénario interne d'aplatissement de la courbe des taux	-24,6	-16,6
Scénario interne de pentification de la courbe des taux	-12,1	13,2

Les deux scénarios internes combinent à la fois un risque de hausse de taux et un risque de pente (aplatissement et pentification). Ces scénarios ont été définis sur la base de l'historique des taux. Ils sont susceptibles d'être adaptés chaque année en fonction de la situation économique et de l'évolution attendue des taux d'intérêt.

5.2 LE RISQUE DE CHANGE

La politique de gestion du risque de change de la Caisse Française de Financement Local consiste à ne prendre aucun risque de change.

Les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un swap contre euro, assurant ainsi une couverture en change à la fois du nominal et des intérêts portés par ces éléments de bilan.

Par dérogation à cette politique, des positions de change, limitées en temps et en volume, sont acceptées pour des raisons opérationnelles, notamment dans le cadre de l'activité de refinancement des crédits export. Cela correspond aux situations suivantes :

- coût opérationnel du traitement des swaps de couverture trop élevé au regard du risque à couvrir (faible montant des tirages entrant au bilan, index à couvrir non standard...)
- impossibilité de micro-couvrir parfaitement les tirages en hors-bilan, dont le montant et le timing ne sont par définition pas connus
- versement d'une commission dans une devise autre que l'euro.

Le risque résultant de ces positions de change est suivi au travers de la position de change totale nette dans chaque devise, calculée sur l'ensemble des créances, dettes et engagements hors bilan. Les positions nettes sont encadrées par une limite de change fixée à un niveau très bas.

5.3 LE RISQUE DE MARCHÉ

Certaines positions ou activités du portefeuille bancaire de la Caisse Française de Financement Local, même si elles ne portent pas de risque de marché au sens réglementaire du terme, sont néanmoins sensibles à la volatilité des paramètres de marché et font peser un risque sur le résultat comptable ou sur les fonds propres ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires.

Il s'agit principalement, en normes IFRS :

- des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat ou les capitaux propres, dont la valeur peut fluctuer ;
- des swaps de devises et de base en couverture de l'activité de refinancement des crédits export en devises, dont les variations de valeur peuvent impacter le résultat ou les fonds propres selon le mode de couverture IFRS retenu ;
- des dérivés, dont les ajustements de valeur comptable, comme le CVA (Credit Valuation Adjustment) et le DVA (Debit Valuation Adjustment), sont comptabilisés en résultat en application des normes IFRS.

Il s'agit aussi, en normes comptables françaises, des titres de placement, dont les pertes de valeur en date d'arrêtés sont provisionnées.

5.4 LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France jusqu'à extinction des passifs privilégiés.

La Caisse Française de Financement Local dispose de ressources propres et peut par ordre de priorité :

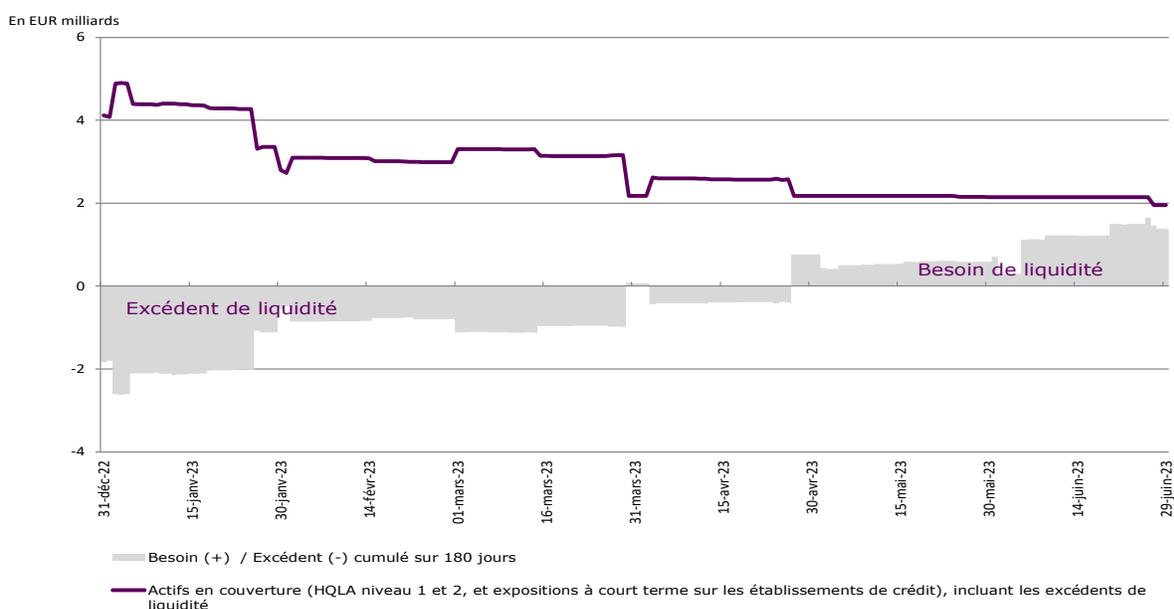
- Utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 31 décembre 2022, ils s'élèvent à EUR 1 835,8 millions ;
- Réaliser une émission obligataire ;
- Recourir à des tirages supplémentaires auprès de sa maison-mère dans le cadre de la convention de financement ; Céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
 - Les expositions sur établissements de crédit (hors comptes courants bancaires). Au 31 décembre 2022, celles-ci s'élèvent à EUR 484,5 millions ;
 - Les titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B), hors titres bancaires. Au 31 décembre 2022, ceux-ci s'élèvent à EUR 2 550,0 millions ;
 - Les autres actifs éligibles au refinancement de la banque de France. Au 31 décembre 2022, ceux-ci s'élèvent à EUR 35 067,4 millions, avant haircut.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Française de Financement Local dispose ainsi d'environ EUR 39 937,7 millions d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France y compris sa trésorerie déposée en banque ou à la Banque de France. Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, calculés en situation de run-off, sont couverts en premier lieu par des actifs liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2 B) et, en deuxième lieu, par des

expositions à court terme sur des établissements de crédit bénéficiant du meilleur ou du deuxième meilleur échelon de qualité de crédit, ou, du troisième meilleur échelon de qualité de crédit pour les dépôts à court terme. Les créances non garanties et jugées en défaut, conformément à l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, ne peuvent pas participer à la couverture des besoins de trésorerie.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *registered covered bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collatéral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus, en tenant compte des flux des dérivés de couverture. Au 31 décembre 2022, la situation de liquidité à 180 jours présente un excédent de trésorerie sur les quatre premiers mois (avec un maximum de EUR 2,6 milliards début janvier 2023) et un besoin de trésorerie sur les deux derniers mois (avec maximum de EUR 1,7 milliards à fin juin 2023). Sur la période, les besoins de liquidité sont couverts, à tout moment, par des actifs liquides disponibles (cf. graphique ci-dessous). Par ailleurs, des mesures de gestion spécifiques (par exemple, la réalisation d'une nouvelle émission obligataire ou le recours aux financements de la banque centrale) pourront être prises pour couvrir les besoins.



Les variations observées correspondent aux cash flows d'amortissement des obligations foncières, du cash collatéral, des dettes non privilégiées, des dérivés et des actifs.

La projection du solde de trésorerie à 180 jours est calculée à partir de l'échéancier contractuel des flux d'intérêts et de nominaux des actifs et des passifs présents au bilan de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2022. Par ailleurs, cette projection tient compte des flux liés à des opérations certaines mais débutant postérieurement à la date d'arrêt.

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des option d'achat (call) qui sont uniquement exerçable par la Caisse Française de Financement Local.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Aucun remboursement anticipé volontaire sur les prêts commerciaux conformément aux hypothèses retenues dans la gestion ALM, ni exercice d'option sur les titres détenus par la

Caisse Française de Financement Local. Du point de vue de la liquidité, il s'agit donc du scénario le plus défavorable.

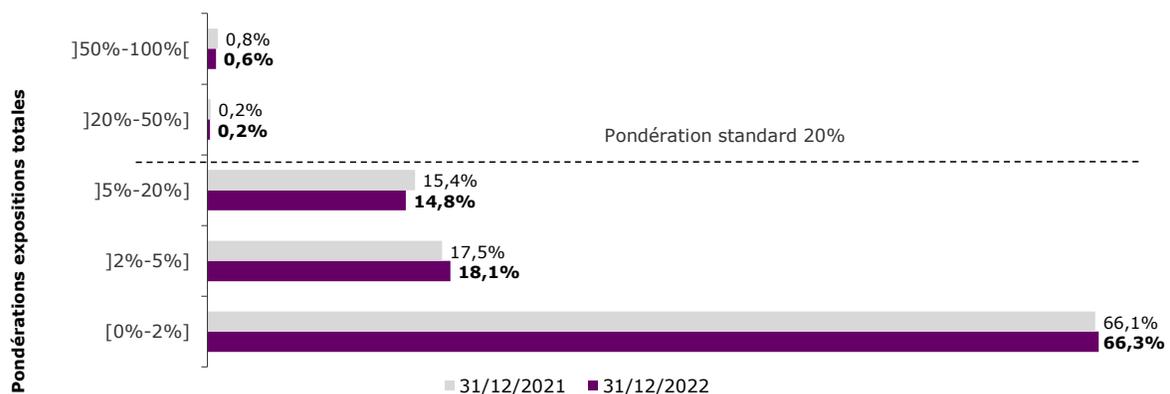
- Modélisation des passifs possédant une clause de remboursement anticipé à la main de la Caisse Française de Financement Local : analyse au cas par cas des options exerçable sur les 180 jours. A noter qu'il n'existe pas au bilan de la Caisse Française de Financement Local de passif comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'investisseur.
- Les garanties en espèces reçues des contreparties au titre des dérivés de couverture (cash collatéraux) sont présentées sur la base des flux à venir et en projetant la valeur de marché des opérations sous-jacentes à conditions de marché inchangées. Concrètement, pour chaque contrat-cadre, une projection de la valorisation des swaps est faite en tenant compte des flux d'intérêts et de capital restant à recevoir et à verser jusqu'à maturité des swaps. De cette valorisation est déduit le montant de cash collatéral perçu précédemment qui sera remboursé par la Caisse Française de Financement Local. Ces remboursements entrent dans les sorties de trésorerie de la prévision des besoins à 180 jours.
- Projection des flux d'intérêts à taux variable sur la base du dernier fixing connu pour le premier flux d'intérêts et du taux projeté pour les flux suivants.
- Estimation de la non performance des actifs sur la base de la variation du montant d'impayés la plus élevée sur une période de 180 jours observée sur la période 31 décembre 2011 – 31 décembre 2022 (actuellement EUR 34,9 millions positionnés au premier jour).

5.5 LE RISQUE DE CREDIT

- Ventilation de la totalité des actifs selon les pondérations de risque :

La qualité du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local peut être illustrée par les pondérations en risque attribuées à chacun de ses actifs dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité. En effet, la Caisse Française de Financement Local a fait le choix, pour l'essentiel de ses encours, de la méthode avancée pour calculer les exigences de fonds propres réglementaires.

Pondérations en risque du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2022 :



Cette analyse confirme l'excellente qualité des actifs du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local :

- 84,4 % du portefeuille a une pondération de risque inférieure ou égale à 5 % ;
- 0,8 % du portefeuille a une pondération supérieure à 20 %.

La pondération moyenne des actifs est de 4,5 %, contre 20 % dans le modèle standard de Bâle pour les collectivités locales européennes.

• Risque sur les contreparties bancaires :

La Caisse Française de Financement Local détient deux types d'expositions bancaires :

- des valeurs de remplacement pour un montant de EUR 0,5 milliard ;
- des contrats de dérivés, conclus dans le cadre de la couverture des risques de taux et de change.

Les opérations de dérivés de la Caisse Française de Financement Local sont régies par des contrats-cadres ISDA ou FBF (Fédération bancaire française) signés avec des grandes banques internationales. Ces contrats ont des caractéristiques particulières, car ils doivent répondre à certaines contraintes imposées aux sociétés de crédit foncier (et aux autres émetteurs de *covered bonds*) par les agences de notation. Ces dernières années, la Caisse Française de Financement Local a amendé ces contrats pour tenir compte de l'évolution récente de la réglementation EMIR (signature d'annexes variation margin). Les dérivés de la Caisse Française de Financement Local ne sont pas soumis à l'obligation de clearing, ni au versement d'initial margin. Tous les swaps de taux et de devises conclus par la Caisse Française de Financement Local bénéficient du même privilège légal que les obligations foncières. Pour cette raison, la Caisse Française de Financement Local ne verse pas de *cash collateral* (ou de *variation margin*) à ses contreparties de dérivés, alors que celles-ci en versent, sauf certaines qui bénéficient de la meilleure notation court terme de la part des agences de notation. Fin juin 2022, une nouvelle convention de dérivés a été conclue avec SFIL à laquelle sont rattachés uniquement les dérivés qui couvrent les quelques actifs qui sont sortis du *cover pool* depuis le 8 juillet 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive *covered bonds*. Puisque ces dérivés ne bénéficient pas du privilège de la loi, la convention prévoit la possibilité d'échanger du collatéral dans les deux sens. La créance de collatéral versé dans le cadre de cette convention est classée hors *cover pool*, comme les dérivés correspondants et leurs actifs couverts.

L'ensemble des expositions sur dérivés au 31 décembre 2022 est présenté ci-dessous :

(En EUR milliards)	Total des notionnels	% total des notionnels	Mark to Market		Collatéral reçu	Collatéral versé
			-	+		
Cover pool - contreparties externes	73,9	82%	(1,8)	0,1	(0,1)	-
Cover pool - SFIL	15,7	18%	(1,5)	-	-	-
Hors cover pool - SFIL	0,3	0%	(0,1)	-	-	0,1
TOTAL	90,0	100%	(3,4)	0,1	(0,1)	0,1

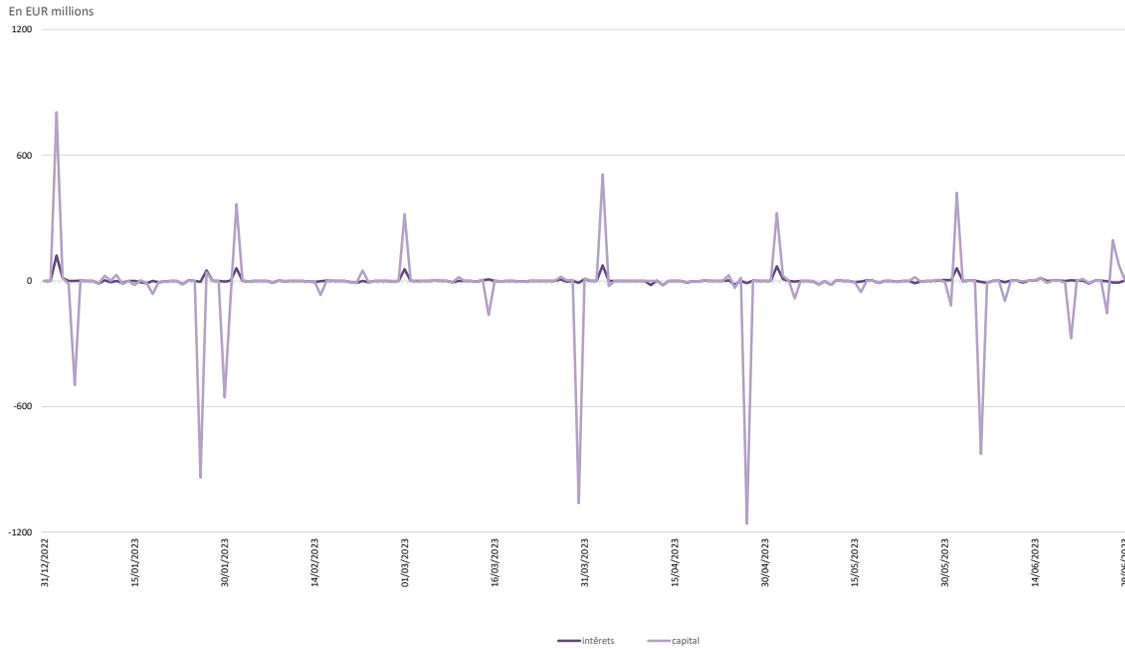
Au 31 décembre 2022, la Caisse Française de Financement Local est exposée (juste valeur positive des swaps) sur sept contreparties bancaires qui versent toutes du cash collatéral pour un montant total de EUR 0,1 milliard qui vient neutraliser l'exposition totale.

Les swaps conclus avec des contreparties externes représentent 82 % de l'encours de swaps et ceux conclus avec SFIL 18 %. Les swaps conclus avec les cinq premières contreparties externes représentent au total 52 % des montants notionnels.

6. Couverture du besoin de liquidité

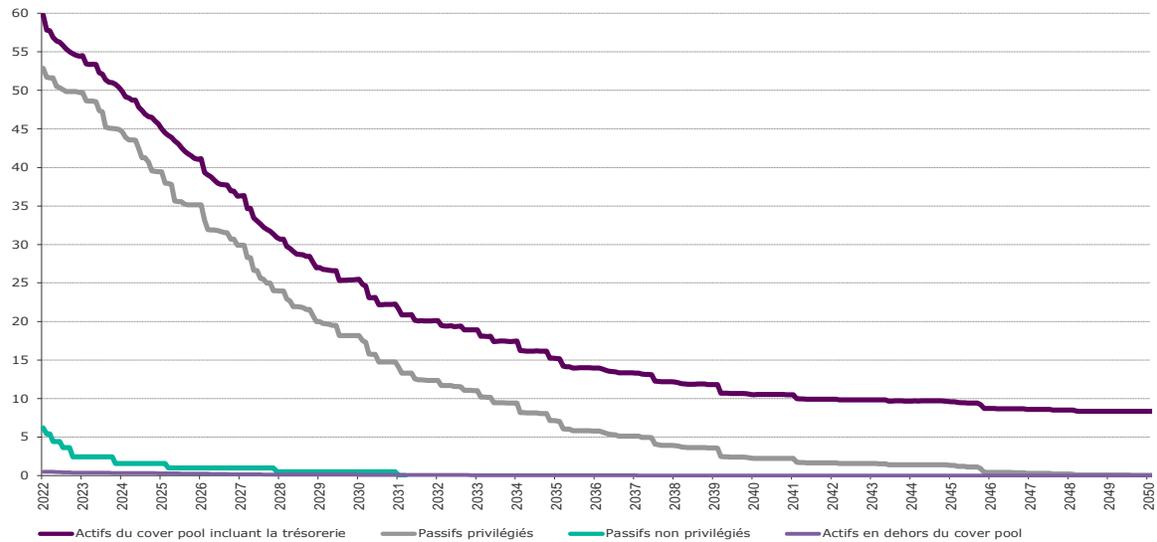
Les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et sur les modalités de couverture sont présentées au paragraphe 5.4.

Le graphique ci-dessous présente la distinction entre les flux de capital et les flux d'intérêts constituant le besoin de liquidité à 180 jours :



7. Structure des échéances

En EUR milliards



La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des option d'achat (call) qui sont uniquement exerçable par la Caisse Française de Financement Local.

8. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le ratio de couverture réglementaire certifié, correspondant à la situation au 30 septembre 2022, s'élève à 113,93%